

**COMPTE-RENDU**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 03 Novembre 2014**

L'An Deux Mille Quatorze, le trois novembre, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Eric PICARD, Maire.

*Etaient présents :* Mrs - PICARD Eric - PLAGNARD Pierre – VERDU Jean-Michel – GIRBAL Roland - DUME Jean -BOUCHENTOUF Abderrahim - MOREIRA Antony - CONQUET Denis – POATY Rodrigue - AYRAL Robert - DELPERIE David - RUFFAT Jean-Noël

Mmes - BUSSETTI Claudine – LACAN Sylvie – BRIEU Yolande – KRAUSS Catherine - DRUON Francine - SUDRES Roselyne – FOURNIER Evelyne – DUARTE Noémie – BEZAYRIE Mathilde - VALETTE Lucie - AUSSEIL Josiane – PINTOR Vanessa - VERNEREY Christine

*Ont donné procuration :* Mr DEBLADIS Nicolas procuration à Mlle Mathilde BEZAYRIE – Mme HOIRET Isabelle procuration à Mme Claudine BUSSETTI

*Secrétaire de séance :* Mr Pierre PLAGNARD

\*\*\*\*\*

Le Quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers.

Il fait part à l'Assemblée des procurations.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire adresse à Mr DELPERIE les condoléances du Conseil Municipal suite au décès d'un membre de sa famille.

\*\*\*\*\*

**Comptes-rendus « Commission 5 » des 22/09/2014 et 23/10/2014**

Aucune observation sur ces rapports.

\*\*\*\*\*

**Comptes-rendus « Commission 1 » « Développement économique – investissement habitat » des 17/09/2014 et 24/10/2014**

Aucune observation sur ces rapports.

\*\*\*\*\*

**Compte-rendu « Commission 7 » « Finances – Budget » du 24/10/2014**

Aucune observation sur ce rapport.

\*\*\*\*\*

**Compte-rendu « Commission 6 » « Tourisme – Communication - Animations » du 08/09/2014**

Aucune observation sur ce rapport.

\*\*\*\*\*

**Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des 08/09/2014 et 26/09/2014**

\*\*\*\*\*

## **Transfert de la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un complexe multisports auprès de la Communauté de Communes Espalion - Estaing**

Délibération N°141103-01

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, que par délibération en date du 21 décembre 2012, le Conseil Municipal avait approuvé le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un complexe multisports. (délibération n°121221-04)

Cette maîtrise d'œuvre était confiée au Cabinet HBM Architectes, 37 rue bêteille 12000 RODEZ pour un montant d'honoraires de 397 051,74 € H.T., se décomposant ainsi :

a/ HBM Architectes	Architecture OPC (Opération Programmation de Chantier)	= 256 403,45 € H.T.
b/ IGETEC	Lots techniques Economie construction sur l'ensemble des lots	= 132 716,45 € H.T.
c/ Sarl SERIAL	Bureau d'études acoustique	= 7 931,84 € H.T.

Considérant la création à compter du 01/01/2014, de la Communauté de Communes Espalion-Estaing et la décision du Conseil Communautaire en date du 19/12/2013 (n°2013-12/60), d'accepter le transfert du projet de construction d'un complexe multisports porté initialement par la ville d'Espalion et ce à compter du 01/01/2014.

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents le transfert du marché de maîtrise d'œuvre selon les modalités suivantes :

-Situation au 01/01/2014

	Marché initial H.T.	Sommes réglées par la Commune d'Espalion au 31/12/2013 H.T.	Montant restant H.T. à transférer
HBM	256 403,45€	67 729,01€	188 674,44€
IGETEC	132 716,45€	25 528,06€	103 088,39€
Sylva Conseil (sous traitant)		4 100,00€	
SERIAL	7 931,84€	4 721,59€	3 210,25€
Totaux	397 051,74€	102 078,66€	294 973,08€

\*\*\*\*\*

## **Transfert à la Communauté de Communes Espalion - Estaing de la Mission AMO confiée au cabinet IPK pour la réalisation d'un complexe multisports**

Délibération N°140311-02

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du projet de construction d'un complexe multisports, par délibération en date du 21/12/2012 n°121221-03, la Commune d'Espalion avait confié une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) dans le cadre de la réalisation d'un complexe multisports.

Cette mission avait été confiée au bureau IPK, Immeuble Green Valley, 849 rue Faure de Saint Castor – 34080 Montpellier pour un montant de 14 020€ H.T., et décomposé comme suit :

Phase 1 : désignation des prestataires de services = 3040 €

<u>Phase 2</u> : phase de conception du projet	= 7020€
<u>Phase 3</u> : désignation des entreprises	= 4560€

A ce jour certaines prestations ne sont pas terminées et le Maire propose donc de transférer ce marché à la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents le transfert à la Communauté de Communes Espalion - Estaing de la Mission AMO confiée au cabinet IPK pour la réalisation d'un complexe multisports, dans les conditions ci-dessus exposées, avec une partie de mission restant à réaliser pour un montant total de 6500 €H.T..

	Montant initial H.T.	Intervenant	Avancement Mission Au 31/12/2013	Montant H.T restant à transférer
<u>Phase 1</u> : désignation des prestataires de services	3040€	ISeAMO	réalisée	0 €
<u>Phase 2</u> : phase de conception du projet	7020€	IPK IPK IPK	-Analyse APS = 2540€ -Analyse APD = 2540€ -Analyse PRO = 1940€ (à réaliser)	0€ 0€ 1940€ à transférer
<u>Phase 3</u> : désignation des entreprises	4560€	ISe AMO	à réaliser	4560 € à transférer
				6 500€

\*\*\*\*\*

### **Transfert de la Mission Contrôle Technique dans le cadre de la construction d'un complexe multisports**

#### Délibération N°140311-03

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, que par délibération en date du 05/02/2013 (N°130205-02) et Décision Municipale n°2013-040, la ville d'Espalion avait confié au bureau APAVE – 22 Bd du 122 RI – 12000 RODEZ, la mission Contrôle Technique pour la construction d'un complexe multisports pour un montant de 17 530 €H.T..

Vu la délibération de la Communauté de Communes Espalion-Estaing en date du 19/12/2013 (n°2013-12/60), d'accepter le transfert du projet de construction d'un complexe multisports porté initialement par la ville d'Espalion et ce à compter du 01/01/2014.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée le transfert de cette mission à la Communauté de Communes Espalion-Estaing suivant les modalités ci-dessous :

Mission	Intervenant	Montant marché H.T.	Montant réglé au 31/12/13	A transférer
Contrôle Technique	APAVE APAVE	17 530 € H.T. 1730 € H.T. (mission complémentaire PS)	1170 € H.T.	18 090 € H.T.

Approbation de ce transfert à l'unanimité des membres présents.

\*\*\*\*\*

### **Transfert de la Mission CSPS dans le cadre de la construction**

**d'un complexe multisports**  
Délibération N°140926-04

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, que par délibération en date du 05/02/2013 (N°130205-02) le Conseil Municipal avait confié la mission CSPS au bureau APAVE – 22 Bd du 122 RI – 12000 RODEZ pour un montant de 5143 €H.T..

Vu la délibération de la Communauté de Communes Espalion-Estaing en date du 19/12/2013 (n°2013-12/60), d'accepter le transfert du projet de construction d'un complexe multisports porté initialement par la ville d'Espalion et ce à compter du 01/01/2014.

Sur proposition de Mr le Maire, Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité des membres présents le transfert à la Communauté de Communes Espalion - Estaing de la mission CSPS dans le cadre de la construction d'un complexe multisports dans les conditions ci-dessus exposées, pour un montant total de 5 143 € H.T..

Mission	Intervenant	Montant marché H.T.	Montant réglé au 31/12/13	A transférer
CSPS	APAVE	5143 € H.T.	0	5143€ H.T.

\*\*\*\*\*

**Refinancement de 3 prêts du Crédit Agricole auprès de la Banque Postale pour un montant de 1 050 000 €**

Délibération N°140311-05

Le Maire propose à l'Assemblée de procéder, en date du 01/12/2014, au refinancement de 3 prêts de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées

Prêt n° 95239143008    taux de 3.75 %    CRD = 316 257.32€    IRA = 13 836.26€  
Prêt n° 30940278374    taux de 4.65 %    CRD = 206 487.64€    IRA = 11 201.96€  
Prêt n° 60006672767    taux de 5.29 %    CRD = 471 960.17€    IRA = 29 127.81€

Montant des intérêts à échoir : 333 948.23 €

Il propose à l'Assemblée d'accepter la proposition de la Banque Postale dans le cadre de la renégociation de ce prêt, pour un montant de 1 050 000 €.

Principales caractéristiques du contrat de prêt

- Score Gissler : 1A
- Montant du contrat de prêt : 1 050 000 Euros
- Durée du contrat de prêt : 10 ans
- Objet du contrat de prêt : financer les investissements
- Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 1,98 %

Commission

Commission d'engagement 0,15% du montant du contrat de prêt

Economie réalisée : 223 981.97 €

Frais de dossier : 1575 €

Approbation de cette proposition à l'unanimité des membres présents.

\*\*\*\*\*

## Décision Modificative N°3 – Budget Ville d'Espalion

Délibération N°140311-06

Cette décision est nécessaire pour tenir compte :

- des écritures comptables à réaliser pour le remboursement anticipé des 3 prêts du Crédit Agricole
- de l'achat de gadins
- d'achats et de cession de terrains décidées en Conseil
- de la convention de mandat avec le SIVU Assainissement dans le cadre des travaux des rues de la Calade et St Sauveur.

Approbation à l'unanimité des membres présents.

\*\*\*\*\*

## Subventions pour les activités périscolaires 2013-2014

Délibération N°140311-07

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- de fixer le tarif d'aide de la Commune aux associations pour les activités périscolaires, à 10,00 € l'heure pour l'année scolaire 2013-2014.
- de verser les participations pour les actions périscolaires menées dans les écoles Jean Monnet et St Hilarian, comme suit :

	Lieu d'intervention	Temps d'intervention en Heure	Participation communale / heure	Montant total
<b>1 / Centre Social Espalion-Estaing</b>	Ecole Primaire Jean Monnet	17 h	10 €	170 €
	Ecole Primaire privée Saint Hilarian	20 h	10 €	200 €
<b>2/ Hockey club</b>	Ecole Primaire Jean Monnet	13 h	10 €	130 €
<b>TOTAL</b>				<b>500 €</b>

\*\*\*\*\*

## Modification des tarifs Marchés nocturnes de Producteurs de Pays et Artisans d'art saison 2015

Délibération N°140311-08

La délibération du 20 juin 2014 fixait les tarifs des marchés nocturnes de producteurs de pays.

Monsieur le Maire propose une modification des tarifs des marchés nocturnes de producteurs de pays et tarifs d'artisanat d'arts qui avaient été fixés par délibération du 20 juin 2014, compte-tenu de la mise en place de 9 marchés de producteurs de pays nocturnes pour la saison 2015. De nouveaux tarifs forfaitaires sont proposés pour les marchés de producteurs de pays et pour les artisans d'art. Les tarifs pour un marché restent inchangés.

Le Conseil Municipal, fixe à l'unanimité des membres présents les tarifs comme suit :

## Tarifs Producteurs de Pays

	Pour 1 marché	Forfait saison été
	tarif	Nouveau tarif
mètres linéaires	21 €	<b>170 €</b> au lieu de 150€
mètres linéaires	28 €	<b>200€</b> au lieu de 180 €
mètres linéaires	34 €	<b>230€</b> au lieu de 210 €
mètres linéaires	40 €	<b>270 €</b> au lieu de 250 €

## Tarifs artisans d'art

	Pour 1 marché	Forfait saison été
mètres linéaires	16 €	<b>130 €</b> au lieu 110 €
mètres linéaires	23 €	<b>170 €</b> au lieu de 150 €
mètres linéaires	28 €	<b>200 €</b> au lieu de 180 €
mètres linéaires	34 €	<b>230 €</b> au lieu 210 €

### Les autres tarifs restent inchangés

Badge producteur :	1 €
Pique-prix :	1 €
Plaquettes d'identification	2 €
Marché de Noël :	30 €/jour par marché (coût plus élevé des installations)

Participation de 2,50 € par marché et par emplacement pour chaque exposant des marchés de pays estivaux et celui de Noël (somme intégrée dans la cotisation de l'AGMP 12).

\*\*\*\*\*

## Tarifs d'occupation du domaine public

### Délibération N°140311-09

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs qui avaient été fixés par délibération du 6 mars 2006. Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal fixe à l'unanimité des membres présents fixe les tarifs d'occupation du domaine public comme suit :

	Tarifs appliqués depuis 2006	Propositions 2014
Terrasse fermée	16,00€ le m <sup>2</sup>	17,00€ le m <sup>2</sup>
Terrasse aménagée	11,00€ le m <sup>2</sup>	13,00€ le m <sup>2</sup>
Terrasse saisonnière non aménagée (saisonniers : 15 avril – 15 octobre)	9,50€ le m <sup>2</sup>	10,00€ le m <sup>2</sup>
Etalages divers	15,00€ le m <sup>2</sup>	16,00€ le m <sup>2</sup>
Présentoirs, chevalets	15,00€ le m <sup>2</sup>	16,00€ le m <sup>2</sup>
Emplacement réservé banques	200,00€ / an	200,00€ /an
Emplacement taxi	150,00€ / an	150,00€ / an (la signalisation au sol et verticale est à la charge du demandeur)

\*\*\*\*\*

## **Mise en place et prise en charge des activités péri-éducatives dans les écoles maternelle et primaire publiques**

### Délibération N°140311-10

Monsieur le Maire fait le point sur la mise en place du temps péri-éducatif dans les écoles maternelle et primaire publiques, depuis la rentrée scolaire.

Diverses activités péri-éducatives, prises en charge par la Commune, ont été mises en place : activités musicales, sportives, ateliers manuels et arts plastiques. Ces animations dont bénéficient les élèves sont entièrement gratuites pour les familles, à raison de deux activités différentes par jour sur des créneaux de 45 minutes.

- 159 élèves sur 163 du primaire sont répartis sur 9 groupes de 18 les lundis et jeudis de 13h à 14h30.
- 42 élèves sont répartis sur 3 groupes de 14 les mardis et vendredis de 13h30 à 15h.

Conformément à la proposition de la Commission 5 « Sport - Jeunesse - Ecoles » réunie le 22/09/2014, Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs suivants pour les intervenants :

- 20 € pour une séance de 45 minutes
- 30 € pour une séance d'une heure trente.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents la mise en place des activités péri-éducatives dans les écoles maternelle et primaire publiques, et les tarifs proposés pour les intervenants.

\*\*\*\*\*

## **Convention de Mandat entre la Ville d'Espalion et le SIVU Assainissement d'Espalion – Saint Côme pour la prise en charge des travaux de réseaux EP-EU**

### **Rues de la Calade et Saint Sauveur**

### Délibération N°140311-11

Monsieur le Maire le présente à l'Assemblée le projet de Convention de Mandat entre la Ville d'Espalion et le SIVU Assainissement d'Espalion – Saint Côme, pour la prise en charge par la Commune des travaux de réseaux EU – EP, rues de la Calade et Saint Sauveur.

Il expose que dans le cadre de cette convention de mandat, le SIVU Assainissement remboursera à la ville d'Espalion la somme de 27 698,00 €H.T. soit 33 237,60 €T.T.C. correspondant aux travaux réalisés pour son compte par la Ville d'Espalion, et portant sur la réfection du réseau d'assainissement, rues de la Calade et Saint Sauveur.

Ce montant sera majoré des honoraires de la Maîtrise d'œuvre de 5,50%, correspondant à la somme de 1523,39 € H.T., soit 1828,07 € TTC.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents cette convention de mandat et autorise le Maire à la signer.

\*\*\*\*\*

## **Convention d'adhésion aux services du Pôle Economique de la Ville d'Espalion**

### Délibération N°140311-12

Après avoir ouï l'exposé de Mr le Maire et pris connaissance du projet de convention, le Conseil Municipal :

- approuve à l'unanimité des membres présents la convention d'adhésion aux services du Pôle Economique de la Ville d'Espalion, qui précise les conditions d'occupation et d'utilisation des locaux et l'accès aux services proposés.

- Autorise le Maire à signer la convention d'adhésion aux services du Pôle Economique dont le texte est annexé à la présente délibération, qui sera conclue avec chaque entreprise utilisant les locaux et services du Pôle Economique.

Le Conseil Municipal sera informé des conventions signées à ce titre.

\*\*\*\*\*

### **Convention d'attribution d'une aide à la création et au développement**

Délibération N°140311-13

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la convention d'attribution d'une aide à la création et au développement, dans le cadre du Fonds de Développement Economique, qui doit permettre d'aider au financement de projets de création ou de reprise d'entreprises ou de commerce, dans les limites des crédits votés par le Conseil Municipal :

1. Aides à l'immobilier d'entreprises : subvention directe aux entreprises
2. Aides à l'investissement productif (qui pourra être octroyée après validation du partenariat de la Commune avec la Région)
3. Aides à la création d'entreprises : avance remboursable

Après avoir pris connaissance du projet de convention, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents la convention d'attribution d'une aide à la création et au développement et autorise le Maire à signer chaque convention devant intervenir.

Le Conseil Municipal sera informé des conventions signées à ce titre.

\*\*\*\*\*

### **Acquisition Maison Verdeille située au 41-43-45 rue du Plô**

**(parcelles AL 277-278-279)**

Délibération N°140311-14

Monsieur le Maire informe l'Assemblée :

- que dans le cadre de l'aménagement et de l'embellissement du centre-ville, il a proposé l'achat de la propriété appartenant aux consorts Verdeille.
- qu'il vient d'obtenir l'accord des 4 copropriétaires au prix de 95 000€ (bâtiment estimé à ce prix par les services du Domaine en date du 05/08/2014 – avis n°2014 096 V355)

Il propose donc à l'Assemblée de se prononcer sur cette proposition d'achat en précisant que cette acquisition ne pourra se réaliser qu'après inscription des crédits nécessaires au budget 2015.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- l'acquisition par la Commune d'Espalion, au prix de 95 000 € de la propriété appartenant aux consorts VERDEILLE sis sur les parcelles cadastrées AL 277-278-279.
- d'inscrire au Budget 2015 les crédits nécessaires,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition.

\*\*\*\*\*

### **Régularisation parcelles AK 404 – 406 – 402 - 405**

Délibération N°140311-15

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la régularisation du chemin d'accès situé entre les propriétés Daunac, Lourenço, et la Ville d'Espalion.



Le Maire précise qu'un document d'arpentage a été effectué par Mr BOIS, Géomètre expert.

Au vu de ce document :

- l'indivision Lourenço céderait à la Collectivité les parcelles AK 404 de 1 m<sup>2</sup> et AK 406 de 149 m<sup>2</sup> et à ce l'Euro symbolique.
- Mr Lourenço Joaquim conserverait les parcelles 402 et 405.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents l'acquisition par la Commune d'Espalion, à l'Euro symbolique, des parcelles AK 404 et 406 appartenant à l'indivision Lourenço, et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition.

\*\*\*\*\*

### **Vente de terrains aux Horts**

#### Délibération N°140311-16

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la réalisation de la voie de secours des Horts avait nécessité l'acquisition de différentes parcelles.

A ce jour, différentes personnes se sont portées acquéreur de terrains restants.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- La vente par la Commune d'Espalion des terrains dans le secteur des Horts, au prix de 7 € le mètre carré, comme suit :
  - Mr Mme BEAUJEAN Noël : parcelle AK 419 de 97 m<sup>2</sup>
  - Mr CARRIE Frédéric et Mlle QUEBRE Cécile : partie de la parcelle AK 61 pour une superficie de 287 m<sup>2</sup> (terrain longeant leur propriété)
  - Mr FERNANDES : parcelle AK 415 de 109 m<sup>2</sup>
  - Mr CATUSSE Gilbert et Mme CAPELLE Laurence : partie de la parcelle AK 420 pour une superficie de 210 m<sup>2</sup> (terrain longeant leur propriété)
  - Mr VERSEPUECH Roland : parcelle AK 69 de 271 m<sup>2</sup> (terrain longeant sa propriété)
  - Mr Mme WINTZ Edouard : parcelle AK 70 de 321 m<sup>2</sup> (terrain longeant leur propriété)
- Précise que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge des acquéreurs.
- Autorise Monsieur le Maire le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition.

### **Règlement intérieur du Conseil Municipal**

#### Délibération N°140311-17

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal de la Commune doit se doter d'un règlement intérieur.

Il présente ce règlement intérieur, fixant les modalités de fonctionnement du Conseil Municipal, conformément à l'article 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Règlement intérieur est adopté à l'unanimité des membres présents pour la durée du mandat.

\*\*\*\*\*

## **Renouvellement du Conseil des Jeunes : approbation de la Charte des droits et devoirs du Conseiller Jeune d'Espalion**

Délibération N°140311-18

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée, qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement du Conseil des Jeunes d'Espalion.

En effet, la durée du dernier mandat des jeunes conseillers élus, est arrivée à échéance fin 2013.

En raison du changement de municipalité, le renouvellement de cette assemblée, n'a pu être effectué.

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents de procéder au renouvellement du Conseil des Jeunes et d'adopter la nouvelle Charte des droits et devoirs du Conseiller Jeune.

Il précise qu'il a été convenu que les jeunes élus municipaux seront chargés de mettre en place ce projet et en feront le suivi avec les futurs jeunes élus (es).

\*\*\*\*\*

## **Désignation des membres titulaires et suppléants au Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Aubrac**

Délibération N°140311-19

Le Maire rappelle qu'en début d'année 2014, le Conseil Municipal d'Espalion a approuvé l'adhésion de la Commune d'Espalion au Syndicat Mixte de préfiguration qui pilotera la démarche de création du Parc jusqu'à sa labellisation attendue pour le premier semestre 2016.

Conformément aux statuts du Syndicat de préfiguration, et en prévision de la préparation de la réunion d'installation du Comité Syndical qui devrait se tenir en novembre, il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la Commune d'Espalion au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte de Préfiguration du PNR de l'Aubrac.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :  
- désigne :

Membre titulaire :

- Eric PICARD

Membre suppléant :

- Francine DRUON

\*\*\*\*\*

## **Dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques de BT et FT rue Saint Sauveur**

Délibération N°140311-20

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement et de l'embellissement de la rue Saint Sauveur, il semble opportun de traiter de l'amélioration esthétique des réseaux électriques et téléphoniques.

Pour ce faire, il a saisi M. le Président du S.I.E.D.A., Maître d'ouvrage des travaux d'électricité en matière d'environnement sur la Commune d'Espalion.

Ne s'agissant pas de renforcement de réseau mais d'opération purement esthétique, la participation de la collectivité est nécessaire.

Le projet de dissimulation des réseaux électriques de la rue Saint Sauveur est estimé à 21 567,85 Euros H.T..

La participation de la Commune portera sur les 30% du montant ci-dessus soit 6470,36 Euros, somme qui sera versée auprès de Monsieur le Trésorier Principal de Rodez,

Receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux, après réception du titre de recette correspondant.

La participation définitive tiendra compte du décompte réalisé en fin de travaux après attachement.

Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive, dont une copie sera transmise par le S.I.E.D.A. à la Mairie.

Pour une meilleure coordination, mais également afin de répondre à des normes techniques impératives en matière de construction électrique, les travaux de génie civil seront réalisés par l'entreprise EGTP.

La commune ayant adhéré au fonds commun pour la dissimulation des réseaux téléphoniques, le projet entre dans le cadre de la convention signée entre le S.I.E.D.A et France Telecom. Il est estimé à 5 178,19 Euros H.T..

La participation de la commune portera sur 50% du montant H.T. des travaux de génie civil, soit 2 589,10 €, somme qui sera versée auprès de Mr le Trésorier Principal de Rodez, receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux.

La dissimulation coordonnée des réseaux téléphoniques et électriques est obligatoire sous peine d'abandon du projet.

Approbation du projet à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### **Dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques rue de la Calade**

#### **Délibération N°140311-21**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement et de l'embellissement de la rue de la Calade, il semble opportun de traiter de l'amélioration esthétique des réseaux électriques et téléphoniques.

Pour ce faire, il a saisi M. le Président du S.I.E.D.A., Maître d'ouvrage des travaux d'électricité en matière d'environnement sur la Commune d'Espalion.

Ne s'agissant pas de renforcement de réseau mais d'opération purement esthétique, la participation de la collectivité est nécessaire.

Le projet de dissimulation des réseaux électriques de la rue de la Calade est estimé à 42 542,60 Euros H.T..

La participation de la Commune portera sur les 30% du montant ci-dessus soit 12 762,77 Euros, somme qui sera versée auprès de Monsieur le Trésorier Principal de Rodez, Receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux, après réception du titre de recette correspondant.

La participation définitive tiendra compte du décompte réalisé en fin de travaux après attachement.

Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive, dont une copie sera transmise par le S.I.E.D.A. à la Mairie.

Pour une meilleure coordination, mais également afin de répondre à des normes techniques impératives en matière de construction électrique, les travaux de génie civil seront réalisés par l'entreprise EGTP.

Approbation du projet à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### **Questions écrites**

Mme VERNERY concernant la suppression de 15 postes à l'Hôpital.

Le Maire indique que la convention tripartite, n'est pas encore signée et donc que la décision n'est pas encore prise. Des négociations avec le Conseil Général sont actuellement en cours.

Mme AUSSEIL et Mr RUFFAT concernant le projet du complexe multisports

De nombreuses questions sont posées sur ce projet (coût du projet, surcoût engendré par le transfert, la nouvelle voie à créer dans le secteur autour du Pôle Enfance).

Mr le Maire informe que ce dossier est porté par la Communauté de Communes et que la prochaine réunion est prévue le 06/11/2014 pour débattre du projet technique et financier. D'autre part, le projet de route et de circulation n'est pas abouti.

En conclusion, tous ces points seront abordés d'abord en Commission Sport dès que les éléments seront connus et présentés au Conseil Municipal.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire,

Eric PICARD